



Depuis 2014, Paris s'est engagée pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap. Nombre de nos concitoyens sont concernés : avec plus de 40 000 situations individuelles analysées par an, l'activité de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) en atteste. On dénombre ainsi 26 600 Parisien-ne-s bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), 5 000 de la prestation de compensation du handicap (PCH) et 2 700 de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP) et 8 800 de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). À chacun-e d'entre eux, leur famille et leurs aidants, nous devons apporter des réponses concrètes à des besoins spécifiques.

La Ville de Paris porte une attention particulière à la qualité de l'accueil et des réponses proposées par la MDPH. Nous avons mis à la disposition de tous et toutes un outil unique handicap.paris.fr. Un an après son lancement, il est devenu une référence en matière de handicap à Paris.

Avec Nicolas Nordman, mon adjoint chargé des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité, nous sommes convaincus que c'est en amplifiant encore les actions de la ville que nous parviendrons à construire un Paris plus inclusif encore ; nous sommes de la même façon convaincus que l'avènement d'une société plus inclusive ne peut se faire qu'avec le concours des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et non contre ces derniers. En 2018, 114 places en établissement et 108 en service ont été ouvertes. À ces places s'ajouteront 131 places qui ouvriront en 2019.

Afin de promouvoir l'innovation et de contribuer à mieux compenser le handicap et à soutenir les projets à même de favoriser l'autonomie des personnes concernées, nous soutenons un incubateur créé cette année par Paris&Co dédié à l'innovation technique et sociale au service des personnes en situation de handicap, de leurs aidants et des professionnels du secteur.

Participation, citoyenneté et accessibilité sont nos objectifs pour atteindre une égalité réelle pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap. Celle-ci exige une authentique accessibilité universelle et une pleine participation des personnes à la vie de la cité – et nous continuerons à œuvrer pour favoriser l'une comme l'autre.

Quelques engagements pris par la Ville de Paris dans le champ du handicap



Garantir l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, par le biais des Agendas d'Accessibilité Programmée, en particulier dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Permettre la participation à la vie de la cité, via le dispositif d'accessibilité augmentée des bureaux de vote, mais aussi par le rôle donné aux instances comme les Conseils Locaux du Handicap dans les mairies d'arrondissement, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie ou encore la Commission communale d'accessibilité de Paris.

Favoriser l'insertion professionnelle, par une politique volontariste et exemplaire en interne, à la fois en employant directement des agents municipaux en situation de handicap (6,33% en décembre 2018) ou en ayant recours au secteur économique protégé ou adapté pour la réalisation de commandes publiques (plus de 2 millions d'euros en 2018).

Mobiliser le réseau des start-up parisiennes et stimuler l'innovation, à la fois pour faciliter l'émergence de nouvelles réponses aux situations de handicap, mais aussi pour encourager les personnes en situation de handicap à réaliser leurs projets.

Suivre et diversifier l'offre médico-sociale, avec un objectif de 376 créations de places en foyer pour répondre aux situations les plus complexes, mais aussi un effort important d'ouverture de places dans des services d'accompagnement et d'accueil de jour, pour offrir à chaque Parisien les réponses adaptées à ses besoins.

Aider les aidants de personnes en situation de handicap, qui jouent un rôle-clef tout en étant particulièrement exposés au surmenage et au stress, à trouver les bons interlocuteurs, l'accompagnement dont ils ont besoin ou encore à se former.

Garantir l'accès au logement, en s'assurant notamment que 40% des logements du parc social soient accessibles d'ici à 2020 mais aussi que 3% de ces logements soient adaptés, pour répondre aux aspirations des personnes souhaitant bénéficier d'un logement individuel en milieu ordinaire. La Ville de Paris garantit que les logements sociaux neufs seront toujours 100% accessibles.

Sensibiliser le public aux enjeux liés au handicap, par l'organisation d'événements exceptionnels investissant l'espace public comme la Semaine de sensibilisation à l'autisme et le Mois parisien du handicap, qui a regroupé 350 événements en 2019, mais aussi en permettant la mise en place d'actions culturelles favorisant une mixité des publics.



Zoom sur quelques actions

● L'accessibilité pour les équipements accueillant du public

Les 2763 équipements de la Ville de Paris seront rendus accessibles d'ici 2024 ; l'objectif intermédiaire fixé pour 2020 est de 50%. D'ores et déjà, 229 équipements ont été rendus accessibles pour la seule année 2018, ce qui constitue une progression de 34% par rapport à 2017. En 2019, 281 mises en accessibilité supplémentaires sont programmées et 196 en 2020.



● Une accessibilité augmentée pour garantir l'exercice du droit de vote



Depuis 2017, les 896 bureaux de vote parisiens sont accessibles aux personnes en situation de handicap moteur. Un dispositif d'accessibilité augmentée a de plus été mis en place pour les élections européennes. Il repose sur une large communication avant le jour de l'élection auprès des électeurs, des personnes qui les accompagnent au quotidien ainsi qu'auprès des membres des bureaux de vote, dans le but de faire connaître les aides et adaptations dont les électeurs peuvent disposer afin d'exercer leur droit de vote.

● Le nouveau site internet handicap.paris.fr

Lancé pendant l'été 2018, ce nouveau site internet comptabilise déjà plus de 260 000 vues. Centre de ressources essentiel pour toutes les personnes en situation de handicap et leurs proches, près de 100 associations et 260 établissements médico-sociaux y sont référencés. Des articles rédigés par les équipes de la MDPH mettent en lumière des acteurs de terrain et les événements liés au handicap à Paris. Des vidéos pédagogiques et un livret « Aides et Prestations » sont également disponibles pour aider les usagers à réaliser leurs démarches.



Aa



Zoom sur quelques actions



Des logements sociaux réservés pour permettre la vie en autonomie



La Ville de Paris et ses principaux bailleurs sociaux ont décidé de réserver à des associations accompagnant des personnes en situation de handicap des logements dans le parc social. Elles pourront ainsi proposer des solutions d'hébergement en autonomie, tout en garantissant un accompagnement par des structures médico-sociales. Depuis le début de l'année 2019, plusieurs associations ont ainsi

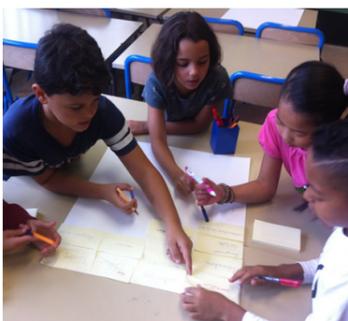
obtenu des studios individuels pour loger les personnes qu'elles accompagnent.

Une plateforme pour soutenir les proches aidants

Un appel à projets a été lancé par la Ville de Paris en janvier 2019 pour permettre la création d'un service expérimental dédié aux proches aidants. La Fondation CASIP COJASOR sélectionnée proposera dès juillet 2019 aux aidants un soutien psychosocial et des formations. Elle aura également un rôle d'information sur les possibilités de prestations d'aides à domicile ou de répit pour leurs proches.



Un accompagnement pour les enfants pendant les temps périscolaires



Pour une meilleure inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire, la Ville de Paris s'assure qu'ils disposent d'un encadrement adapté pendant les temps d'activités périscolaires. Des Projets Personnalisés de Vie Périscolaire sont formalisés avec ces enfants pour les soutenir dans leur accès à l'autonomie. Au cours de l'année 2018, 1937 enfants en situation de handicap ont ainsi pu participer à des activités

périscolaires au même titre que leurs camarades.



Un rapport d'étape complet ainsi qu'une version numérique de ce document sont disponibles sur handicap.paris.fr

Chiffres clés



Crédits photos
Laurent Bourgoigne
Gérard Sanz
Source CEREMA
Jean-Baptiste Gurliat
Justine Tarron



Politique parisienne du handicap

PARIS
inclusif et accessible

DASES - MISSION COMMUNICATION - JUIN 2019 - 4919.D.A.S.P.C.D.A. - CRÉA : LUCIE PONTOISE